



LITUANIE

Numéros utiles

Numéros utiles

- ▶ Police : 02 ou 112.
- ▶ District de Vilnius : +(370)5 271.76.28 (personne de service), +(370)5 275.05.33 (commissaire).
- ▶ Bureau du développement et de la coopération internationale auprès du Commissariat central de police de Vilnius : +(370)5 271.62.21
- ▶ Accueil du commissariat central de la police de Vilnius : +(370)5 271 62 22
- ▶ **Ambassade de France** (de 9h00 à 19h00 du lundi au vendredi) : +(370)5 212.29.79 ou 212.24.84 (simplement les sept derniers chiffres pour les appels dans la circonscription de Vilnius)

Numéro d'urgence de l'ambassade (24h/24) : +(370) 699 41 400

Télécopies : +(370) 5 212.42.11 ou +(370) 5 231 41 36

- ▶ Avocats francophones :

Maître Papirtis : +(370) 5 233.39.28 ou +(370) 699.24.770 (portable), Tel/fax : +(370) 5 233.15.08

Maître Andrijauskas : +(370) 687.17.770, Tel/fax : +(370) 5 264.74.83.

NB : Pour téléphoner de province aux numéros mentionnés ci-dessus, il est nécessaire de composer le 8 pour sortir de la région, puis le 5 pour Vilnius et ensuite le numéro à sept chiffres.

Adresses des [représentations diplomatiques et consulaires françaises à l'étranger](#) (sur le site de la Maison des Français de l'étranger)

Sécurité

Les touristes et résidents français sont invités à faire preuve de vigilance en raison de la permanence d'une petite délinquance parfois violente à l'affût d'occasions, en particulier durant la période estivale. Il est donc recommandé de respecter les règles habituelles de prudence qui s'imposent lors d'un séjour à l'étranger : dans les gares, les marchés et les lieux touristiques, faire attention aux pickpockets, ne pas laisser sans surveillance ses effets personnels (surtout

dans les bars et restaurants de la vieille ville), se méfier des propositions spontanées de prises de photo, notamment si l'on est isolé dans un endroit public (parc, etc...).

Une vigilance particulière s'impose aux conducteurs automobiles. Rouler et stationner de nuit dans des lieux isolés peut présenter des dangers. Il faut éviter de laisser tout objet visible, aussi modeste soit-il, à l'intérieur d'un véhicule et s'assurer de la fermeture à clé de tout véhicule (voiture, camping-car, autobus).

Des agressions à caractère xénophobe sont signalées de manière récurrente notamment à Kaunas et Klaipeda, mais également à Vilnius. Nos compatriotes de couleur doivent exercer une vigilance particulière.

A Vilnius, il est prudent de ne pas déambuler de nuit dans les quartiers de Snipiskes en raison de la présence de squatts mal famés et de Naujininkai, proche de la gare.

En cas d'agression ou de perte de documents, il faut d'abord faire une déclaration au poste de police compétent, puis s'adresser à la section consulaire de l'Ambassade de France.

Transports

A la suite d'une modification intervenue le 1er mai 2008 dans la réglementation lituanienne en matière de code de la route, la procédure de constat à l'amiable est désormais autorisée. Elle reste cependant peu connue des conducteurs. Lors d'accident matériel de la circulation, et en cas de mauvaise volonté ou de mauvaise foi manifeste du protagoniste, il peut néanmoins être nécessaire de prévenir immédiatement la police afin d'établir un constat et demander un interprète. Dans cette éventualité, les véhicules ne doivent en aucun cas être déplacés.

A- Infrastructures routières

Les grands axes routiers présentent un état satisfaisant ainsi que les routes secondaires. Certains tronçons non asphaltés ne nécessitent pas pour autant l'usage d'un véhicule tout terrain. L'approvisionnement en carburant ne présente pas de difficulté, y compris pour le GPL.

B- Insécurité routière

Au volant, il faut plus que jamais redoubler de prudence (la Lituanie enregistre, au sein de l'Union européenne, le plus grand nombre d'accidents routiers mortels par habitant).

C- Assurance et documents

La carte verte délivrée par les compagnies d'assurances françaises est reconnue par la Lituanie en sa qualité de membre de l'Union européenne. Il est cependant judicieux de vérifier ce point auprès de son assureur avant tout déplacement en Lituanie. Bien que les contrôles aux frontières internes des pays Schengen aient cessé depuis l'entrée de la Lituanie dans ce groupe le 21 décembre 2007, il reste nécessaire de produire les documents originaux en cas de contrôle routier.

Règles particulières : les voyageurs se déplaçant en véhicule de location doivent impérativement être en mesure de présenter les documents suivants sous peine de voir immobiliser leur véhicule en cas de contrôle : - photocopie de la carte grise, certifiée conforme par l'agence de location,

▶ attestation de l'agence de location précisant que l'original de la carte grise est conservé à l'agence, que le locataire est autorisé à voyager en Lituanie et comportant les références du contrat de location ainsi que le numéro du titre de voyage ou d'identité du conducteur.

Le taux d'alcoolémie toléré s'élève à 0,4 g/l et à 0,2 g/l pour les jeunes conducteurs comptant moins de deux ans de permis. Le permis de conduire est retiré sur le champ en cas d'infraction à cette disposition. Des peines d'amende et de prison particulièrement lourdes peuvent être prononcées.

Vitesses autorisées :

Elles varient suivant la période de l'année et les axes routiers :

- ▶ autoroutes : 130 km/h du 1er avril au 31 octobre, 110 km/h du 1er novembre au 31 mars,
- ▶ autoroute Vilnius-Kaunas : 100 km/h toute l'année,
- ▶ routes nationales : 90 km/h

► agglomérations : 50 km/h

Les pneus d'hiver sont obligatoires du 1er novembre au 10 avril . Les pneus cloutés, autorisés durant cette période sont interdits le reste de l'année.

Les véhicules doivent circuler toute l'année avec **les feux de croisement** allumés.

Il est rappelé que tout véhicule circulant en Lituanie doit obligatoirement comporter les éléments de sécurité suivants : Triangle, gilet réfléchissant, extincteur, trousse de premiers secours.

RESEAU FERROVIAIRE

Bon état général d'un réseau essentiellement dédié au fret de marchandises. Trafic passager normal.

TRANSPORTS AERIEN

L'état de la flotte en service n'appelle pas de remarque particulière.

Entrée / Séjour

La Lituanie a intégré l'espace Schengen le 21 décembre 2007. Depuis cette date, les contrôles aux frontières internes Schengen ont été en principe supprimés (au 31 mars 2008 pour les aéroports). Cependant les contrôles aléatoires sont fréquents notamment pour les passagers d'autobus aux frontières polonaise ou lettone . Il est rappelé que tout voyageur doit être en mesure de présenter lors de ces contrôles les documents suivants :

- Passeport individuel ou carte nationale d'identité valide plus de trois mois après la durée prévue du séjour. Par ailleurs, les ressortissants étrangers tiers titulaires d'une carte de séjour en cours de validité délivrée par un des pays de l'espace Schengen circulent en Lituanie dans les mêmes conditions que les nationaux de ces pays.

Pour de plus amples informations sur la réglementation de l'entrée et du séjour, il est recommandé de s'adresser à l'Ambassade de Lituanie en France.

[adresses des missions étrangères en France](#) (sur le site de la Maison des Français de l'étranger).

Groupes : La Lituanie ne reconnaît pas les documents collectifs de voyage.

ATTENTION : Les familles voyageant avec des enfants doivent, avant le départ de France, s'assurer que ces derniers disposent de documents d'identité ou de voyage avec photo. Le livret de famille seul n'est pas admis.

Santé

- Des cas isolés de rage ont été signalés ces dernières années. Les animaux de compagnie sont soumis en conséquence à la réglementation européenne (vaccinations, tatouage, carnet d'identité européen visé par un vétérinaire avant chaque déplacement, etc).
- Les canalisations d'eau pouvant receler des métaux lourds, notamment dans les quartiers anciens, il est préférable de consommer de l'eau en bouteille ou filtrée.
- Lors des promenades en forêt à la belle saison, il faut se prémunir contre les piqûres de tiques pouvant provoquer une encéphalite. La prudence incite à envisager la vaccination des enfants.
- L'infrastructure hospitalière locale est en mesure de répondre à des situations d'urgence élémentaires.
- Quinze jours avant la date du départ au minimum, il faut demander à sa caisse d'assurance

maladie, la délivrance d'une carte européenne d'assurance maladie.

► Les personnes suivant un traitement médical consulteront leur médecin traitant et se muniront de leurs médicaments habituels avant de partir. Bien que la pharmacopée lituanienne comporte un grand nombre de médicaments usités en France, le dosage et le nom commercial peuvent varier.

► Tous les voyageurs devraient contracter une assurance rapatriement.

Numéros utiles

► Pompiers : 01.

► Médecin et ambulance : 03.

► Numéro international d'urgence: 112

Médecins agréés parlant français :

► Dr Gedyminas Šimkunas (médecine interne) portable : + (370) 685 83 252

► Dr. Donauravicius (gynécologue) : +(370) 234 21 66 ou +(370) 234 20 68 ou +(370) 270 31 20 - portable : +(370) 698 312 74.

► Il est à noter que ces numéros ne sont pas des numéros d'urgence. Pour les urgences médicales, s'adresser à l'hôpital Santariškes à Vilnius : +(370)5 236 51 13.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le site du [Comité d'Informations Médicales](#) (CIMED) qui vous renseignera sur l'état sanitaire de ce pays, ou les sites de [l'institut Pasteur de Lille](#) et de [l'institut Pasteur de Paris](#).

Compléments

Divers

► L'acquisition, la détention de drogues ou de stupéfiants est punie par le code pénal de trois à dix ans de prison, le vol de trois à quinze ans. La fabrication illégale de ces mêmes produits peut aller jusqu'à seize ans de détention. La peine encourue pour l'utilisation de drogues est de deux à dix ans de détention.

► Le tourisme sexuel est un phénomène marginal mais fait l'objet de l'attention des autorités. L'exploitation sexuelle des enfants est sanctionnée pénalement.

► Les manifestations voyantes d'appartenance à une minorité sexuelle sont généralement mal accueillies par la population et peuvent susciter des réactions hostiles.

► Climat : froid en hiver (moyenne -6°). Doux en été (moyenne 25°).

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes ne peut, en aucun cas, être tenu responsable d'incidents qui pourra voyager. Les informations contenues dans les pages du site internet sont susceptibles de modification et sont données à l'appelé qu'aucune région du monde ni aucun pays ne peuvent être considérés comme étant à l'abri du risque terroriste.